Document generated on 05/10/2025 4:40 a.m.

Documentation et bibliothèques

Antenne de la Nationale et de la GBQ

Jean-Rémi Brault

Volume 46, Number 1, January–March 2000

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1032685ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1032685ar

See table of contents

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)
2291-8949 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Brault, J.-R. (2000). Antenne de la Nationale et de la GBQ. *Documentation et bibliothèques*, *46*(1), 45–46. https://doi.org/10.7202/1032685ar

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Antenne de la Nationale et de la GBQ

Abercorn, 17 janvier 2000

Monsieur Gaston Bernier
Directeur
Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec

Cher collègue,

Les antennes du bibliothécaire parlementaire du Québec ont été captées jusque dans mon petit village frontalier. Elles ont évoqué une multitude de souvenirs, et aussi quelques commentaires souvent impertinents ; je ne peux pas résister à la tentation de livrer les uns et les autres en pâture. Il faut bien avouer que le fait d'avoir beaucoup vécu au sein d'une profession constitue un avantage certain en même temps qu'un certain inconvénient : cela permet de constater que bien des idées et des projets qu'on avait défendus avec acharnement et qui avaient été refusés, réapparaissent soudainement. On les croyait relégués au panthéon des archives virtuelles et voilà qu'ils refont surface et se présentent avec la fraîcheur et la nouveauté d'un perce-neige printannier. Cette longévité autorise aussi quelquefois la critique trop souvent ennuyeuse.

Aussi, j'ai le goût de commenter les fort intéressantes propositions qui foisonnent dans ce texte : « Antenne de la nationale et de la GBQ », paru dans *Documentation et bibliothèques* (volume 45, nº 3).

Bien sûr, « *on pourrait même penser installer la Nationale à Québec* ». Avouons-le : nombreux sont ceux et celles qui y ont pensé depuis que l'État du Québec a donné naissance à ce rejeton culturel dont parfois on a l'impression qu'il ne sait plus dans quelle crèche l'abandonner. Comme ce fut le cas pour l'Autre Naissance, celle de la nationale à Montréal fut accidentelle. D'une part, ce sont surtout des gens de Montréal qui ont fait la promotion de la création d'une bibliothèque nationale ; même le bibliothécaire parlementaire de l'époque ne s'objectait pas, semble-t-il, ni à cette création ni à sa localisation. D'autre part, une collection particulièrement riche était là, disponible, qui constituait un embryon d'une valeur inestimable. Et aussi, un édifice, peut-être le plus beau du Québec. Mais cela, il ne faut pas le dire trop fort : d'aucuns s'empresseraient de le démolir pour doter ce quartier d'un terrain de stationnement dont il a bien besoin.

Rappelons aussi que la présence de la Bibliothèque nationale dans une ville autre que la capitale nationale ne constitue pas une exception. Mais, du même souffle, concédons qu'en 1967 le législateur aurait fort bien pu accorder à la bibliothèque parlementaire ce noble titre de bibliothèque nationale et coiffer le bibliothécaire parlementaire du bonnet de bibliothécaire national. Mais est-il pertinent de réécrire l'histoire ? C'est sans doute plus simple de planter une antenne, si tant est que ce soit nécessaire. Quant au possible déménagement de la Bibliothèque nationale sur le promontoire du Cap Diamant, comme le souhaite si ardemment le maire de ces terres capitales, c'est une autre histoire que je ne suis pas prêt d'écrire. Mais si monsieur le maire se branche sur cette antenne, il décorera sans doute son auteur de la médaille « *bene merenti de urbe capitali* ».

Et puis, l'auteur de la dite antenne s'applique à confier des mandats aux « *employés de la succursale de Québec ou du pôle associé* ». Et d'abord, « *la rédaction de tables alphabétiques rétrospectives de journaux nationaux* ». C'est exactement le projet que j'avais soumis, à la fin des années 70, au directeur de l'Institut québécois de la recherche et de la culture (IQRC), monsieur Jean Gagné, qui voulait susciter des idées

pour ouvrir ce qu'il appelait des chantiers. Accueilli avec sympathie, le projet est allé dormir au panthéon des idées généreuses. Qui que soient les personnes qui réaliseraient ce projet, il m'apparaît fort utile que ce soit fait. On ne compte plus le nombre d'historiens, de sociologues, de politicologues, de chercheurs de toutes moutures qui ont dépouillé, et qui sans doute dépouilleront, ces journaux et bien d'autres périodiques québécois. Presque toujours les mêmes. Que ce soit fait une fois rendrait un grand service à la collectivité des chercheurs.

Plusieurs autres suggestions qui foisonnent dans cet article, concernent le même type de préoccupations. Ainsi, « *l'index du premier siècle de la* Gazette officielle du Québec », « *l'index des ouvrages collectifs* », « *l'inventaire des biographies des Québécois* » (non seulement ceux *de* Québec, mais aussi ceux et celles *du* Québec). Ce sont des projets à haute tenue intellectuelle. On y reconnaît les préoccupations remarquables de notre bibliothécaire parlementaire pour qui une antenne est essentiellement un moyen de diffusion. Mais pourquoi ne pas rappeler que ces projets pourraient être réalisés sans antenne ? On pense à cette multitude de fonctionnaires, de professeurs ou d'instituteurs, d'universitaires, d'intellectuels de toutes pointures qui s'inscrivent de plus en plus nombreux au club sélect des heureux retraités, qui pourraient être recrutés pour travailler dans ces chantiers. Une fois initiés, ils pourraient réaliser des travaux excellents, au lieu de désespérer sous l'autre antenne, celle de la téléphagie.

J'ai été ému quand j'ai lu qu'on ressuscitait le projet d'entrepôt commun. Que n'ai-je palabré sur ce sujet ? Articles, exposés, réunions, propositions d'un lieu précis, tout y a passé. Des dizaines de procès-verbaux du sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ en témoignent et font mention de discussions, de projets et de braves intentions qui furent malheureusement stériles. C'était un projet qui, avec d'autres aussi sensés et aussi généreux, est allé garnir les tablettes du musée des illusions. Et puis voilà qu'il revient. Souhaitons-lui un avenir plus brillant que son prédécesseur. Il me semble aussi pertinent aujourd'hui qu'il le fut il y a plus de vingt ans.

Quant au dépôt légal des publications québécoises en « *trois* » exemplaires, afin d'en laisser un à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, en principe, je n'y vois aucune objection. Nos amis français en recueillent bien six exemplaires dans leur dépôt légal. Mais je sais que nos autres amis, les éditeurs québécois, ne seront pas très heureux d'une telle modification à la loi. Surtout, ne faut-il pas craindre que la présence de milliers de romans dans leur bibliothèque n'incite des députés à augmenter les heures de loisirs sous le prétexte en apparence fort raisonnable de mieux connaître la qualité de la littérature québécoise dont ils sont invités à approuver les subventions.

Mais, je m'arrête ici. Mon antenne est épuisée. Malgré tout, je me réjouis que le bibliothécaire parlementaire du Québec continue d'alimenter la réflexion de ses collègues. Je pense qu'il doit être remercié. Il rend un grand service.

Merci, Gaston. Avec mon bien amical souvenir.

Jean-Rémi Brault